

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**DEMANDE D'ACQUISITION OU DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION
DE DETENTION D'ARMES (catégorie B)**

PIECES A FOURNIR

- 1° Demande modèle Cerfa n° 12644*04 à compléter dater et signer faisant connaître le nombre des armes détenues au moment de la demande, leurs catégories, calibres, marques, modèles et numéros
- 2° Avis préalable de la Fédération Française de Tir en cours de validité (feuille verte originale) avec cachet-signature du club de tir et signature du demandeur
- 3° Copie du carnet de tir avec photographie comportant la date de trois séances de tirs contrôlés, espacées d'au moins deux mois, au cours des douze mois précédant la demande
- 4° Copie de la licence recto-verso délivrée par la Fédération Française de Tir en cours de validité revêtue de la signature d'un médecin ou de la licence fédérale de ball-Trap de l'année en cours
- 5° Copie intégrale de l'acte de naissance avec mentions marginales de moins de trois mois (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- 6° Copie de la facture d'achat du coffre-fort ou armoire forte ou tout élément prouvant l'installation du matériel (photographie ou attestation sur l'honneur)
- 7° Copie recto-verso d'un justificatif d'identité parmi la liste suivante : carte d'identité, passeport, permis de conduire, document d'état civil indiquant la filiation, livret militaire, carte d'électeur ou carte vitale
- 8° Copie d'un justificatif de domicile récent parmi la liste suivante : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, certificat d'imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer
- 9° Copie des détentions d'armes précédentes dans le cadre du renouvellement
- 10 Pour les personnes majeures ne possédant pas la nationalité française, certificat de résidence ou tout document équivalent (hors union européenne)
- 11° Certificat médical datant de moins d'un mois, lorsque le demandeur suit ou a suivi un traitement dans le service ou le secteur de psychiatrie d'un établissement de santé si tel est le cas
- 12° Pour les mineurs, autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale et copie de sa pièce d'identité ainsi que l'attestation d'inscription à un concours international.

Envoyer vos courriers à l'adresse suivante :

**PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE
Cabinet – Bureau des Polices Administratives
Section Armes
1, rue Préfet Erignac – CS N° 60031
54038 NANCY CEDEX**

Accueil : UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS

Vous pouvez aussi nous contacter :

PAR TELEPHONE AU 03 83 34 27 48 ou 03 83 34 22 59 du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30

PAR TELECOPIE AU 03 83 34 22 21

EN TELECHARGEANT LES FORMULAIRES SUR INTERNET :

**www.meurthe-et-moselle.gouv.fr rubrique « démarches administratives »
puis « toutes les démarches administratives et « Armes »**

PAR COURRIER ELECTRONIQUE A : pref-armes@meurthe-et-moselle.gouv.fr